

Employeurs du secteur non marchand : pensez aux contrats aidés

Les lois de décentralisation ont fait du Département la collectivité territoriale de référence pour les affaires sociales. Depuis la création du Revenu de Solidarité Active (RSA), le Département est chargé de sa gestion. **Pour favoriser l'emploi des bénéficiaires du RSA**, le Département soutient notamment la mise en œuvre des contrats aidés.

Le Département vous propose une démarche globale de recrutement et d'accompagnement. Ce service comporte une **analyse de vos besoins** et **l'élaboration de profils de postes**, une **recherche et une présentation de candidats**, l'étude et **l'élaboration** d'un Contrat Emploi Compétences (CEC), **le suivi** du salarié en liaison avec son tuteur, la préparation de la sortie du CEC et la poursuite du travail d'insertion.

Les contrats aidés constituent ainsi un levier important pour lutter contre le chômage, augmenter le taux d'activité de la population en âge de travailler et permettent aux employeurs de répondre à des besoins collectifs.

Depuis 2005, le Département a financé plus de 8 600 contrats aidés. **À ce jour, l'aide pour un CEC d'une durée hebdomadaire comprise entre 22 et 26 heures, correspond à 60 % du taux brut du SMIC.**

La Direction de l'insertion et de l'emploi est à votre disposition pour aborder toutes les questions d'éligibilité, de financement, de mise en œuvre, de temps de travail...

Pour nous contacter :

Département de la Loire

Direction de l'insertion et de l'emploi

Service de l'emploi

Arrondissement de Saint-Étienne et Montbrison : Tél. 04 77 49 93 00

Arrondissement de Roanne : Tél. 04 77 78 39 70

